

Les **contrats d'alternance** ...

Contrat d'apprentissage

Insertion professionnelle ou retour à l'emploi grâce à l'obtention d'un diplôme d'Etat ou une qualification professionnelle reconnue (diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP))

Jeune de 16 à 29 ans
Créateur ou repreneur d'entreprise

CDD entre 6 mois et 3 ans
en fonction de la formation
et/ou des besoins de l'entreprise

Entreprises privées,
État, collectivités,
Établissements publics
Employeurs du milieu associatif
Professions libérales

Choix dans les formations
ouvertes à l'apprentissage
selon décision de la Région
Auvergne - Rhône

Au moins 400 heures de cours
en moyenne par année

Maître d'apprentissage
en entreprise

Rémunération en fonction de l'âge
et de l'année de formation
(entre 25% et 78% du SMIC ou en
fonction du SMC (Salaire Minimum
Conventionnel))
frais de formation pris en charge par
l'entreprise

Contrat de professionnalisation

Objectif

Public



Jeune de 16 à 25 ans
Demandeur d'emploi (26 ans et plus)
Bénéficiaire du RSA, de l'ASS, de
l'AAH ou d'un CUI
Salariés en congé de formation ou
plan de formation

Contrat



CDD entre 6 mois et 12 mois
voire 24 mois par accord de branche
ou CDI

Entreprise d'accueil



Entreprises privées
Tout employeur assujéti au
financement de la formation
professionnelle continue

Formation



Choix dans toutes les formations en
alternance de l'UJM

Enseignements



Formation représentant entre 15
et 25 % de la durée du contrat, ne
pouvant pas être inférieure à 150
heures de cours

Suivi



Tuteur non obligatoire
en entreprise

Rémunération



Rémunération en fonction de l'âge et
du niveau de qualification
frais de formation pris en charge par
l'entreprise et/ou son OPCA

En 2018/2019, l'Université Jean Monnet a accueilli **1031** contrats en alternance



530

contrats
d'apprentissage



501

contrats de
professionnalisation



04 77 43 79 39



alternance-ujm@univ-st-etienne.fr